



Edito : Encore et toujours le mépris ! - Réforme des LP et grilles horaires Bac Pro - Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés - PFMP : Quid des élèves sans « stage » ? - Brèves : Grève le 25 janvier, HMIS le 30 janvier, Rupture conventionnelle, Mutations Inter, Séminaire « le nouveau public en CAP ».

Encore et toujours le mépris !

Le Conseil Supérieur de l'Éducation, une des instances que doit obligatoirement consulter le ministre de l'Éducation Nationale avant de faire passer une réforme, avait été boycotté le 14 décembre et aurait dû se tenir le 21 décembre, puis le 4 janvier. Il s'est finalement réuni le lundi 8 janvier, exclusivement en visioconférence...

Les organisations syndicales ont demandé dans un **vœu commun** que le texte de la réforme ne soit pas mis à l'ordre du jour. Malgré un vote ultra majoritaire (incluant MEDEF et parents d'élèves), le ministère a maintenu le texte.

Nos représentants ont alors rappelé que le SNETAA-FO, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, n'avait pas cessé de dénoncer les effets délétères de la réforme du Président Macron, portée par sa Ministre Grandjean... Que malgré une forte mobilisation des personnels le 12 décembre et l'opposition de la grande majorité des syndicats, le gouvernement ne voulait pas entendre la voix de la raison en retirant ce projet.

Nos militants ont souligné à nouveau les principales incohérences de ce texte idéologique qui démontre une méconnaissance de la voie professionnelle. Oui, ils ont réaffirmé que nos élèves avaient besoin de plus d'école et que de part leur fragilité, ils devaient pouvoir bénéficier d'un réel enseignement dispensé par des

professeurs formés pour cela. Nos élèves ne peuvent constituer une main d'œuvre gratuite et corvéable à merci pour les entreprises. Par ailleurs, la suppression d'heures d'enseignement remet en cause leur formation en tant que futur citoyen éclairé et constituera un frein à leur progression professionnelle. Ce projet aura aussi de lourdes conséquences pour tous les personnels en augmentant la charge de travail déjà conséquente. Les enseignants auront deux emplois du temps sur l'année et devront mener de front les examens, les surveillances, les corrections, les cours avec de nouveaux contenus à préparer en mai et juin. Ce sera ingérable. Parmi les organisations syndicales, toutes ont voté contre le texte, sauf une, l'Unsa, qui s'est abstenue.

Quoi qu'il en soit, nous le savons tous, le respect de la démocratie sociale et syndicale n'est pas une préoccupation du Président Macron et de ses ministres. Le texte de la réforme devrait donc malheureusement être publié très prochainement au JO.

Au SNETAA-FO et à la FNEC FP-FO, nous continuerons à dénoncer les effets néfastes de ce projet et à demander son abandon. Nul doute que la réalité des faits sur le terrain, nous donnera raison.

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

Réforme des LP et grilles horaires Bac Pro

Nous avons utilisé les documents du Conseil Supérieur de l'Éducation pour élaborer des **grilles horaires Bac Pro**. Nous vous les proposons afin que vous puissiez anticiper les calcul des DGH... Si le MEN avait la bonne idée de ne pas poursuivre sa réforme, alors bien évidemment ces grilles ne seraient plus valables... Dans ces grilles, vous y verrez notamment :

- La diminution du nombre de semaines de cours en classe de Terminale (- 4 semaines) ;
- La diminution de l'horaire de l'AP ;
- La diminution des horaires de co-intervention en classe de Seconde & Première et sa suppression en classe de Terminale ; l'augmentation des horaires disciplinaires (Enseignement Pro, Français et Mathématiques) en classe de Seconde & Première ; En classe de Terminale, augmentation des horaires pour les Mathématiques et le Français, mais diminution pour l'Enseignement Pro, les Arts Appliqués et la LVB ou Physique-Chimie ;
- L'augmentation du volume horaire complémentaire pour les classes de Seconde & Première. A noter qu'au moins 15% de l'horaire complémentaire doit être dédié au Français et aux Mathématiques.

Au final, cette réforme entraîne une perte de 170 heures de cours sur les 3 ans pour les élèves. Pour les enseignants, on peut, peut-être, imaginer une certaine stabilité en jouant sur les volumes horaires complémentaires, mais attention aux conséquences de la suppression d'une grosse partie de l'AP et de la diminution du nombre de semaines de cours en Terminale (L'annualisation arrive !).

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés

La possibilité d'accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude existe toujours, même si les chances d'aller au bout du processus pour un PLP sont proches de zéro... Depuis 2011, nous avons eu seulement 2 adhérents qui ont obtenu satisfaction. Mais qui ne tente rien n'a rien !

Pour pouvoir être candidat, il n'y a pas de conditions de titres ou de diplômes. Il suffit d'être titulaire et âgé de 40 ans au moins au 1^{er} octobre 2024. Il faut également avoir accompli au moins 10 ans de services effectifs d'enseignement dont 5 en tant que PLP titulaire et être proposé dans la discipline dans laquelle on justifie du diplôme le plus élevé.

Votre candidature doit être saisie avant le 25 janvier 2024 sur **I-Prof** (via le service SIAP/Iprof).

Vous devez aussi, en ligne, mettre à jour votre curriculum vitae faisant bien apparaître votre situation individuelle, votre formation, le mode d'accès au grade que vous détenez actuellement, votre itinéraire professionnel ainsi que les activités que vous avez assurées au sein de l'Éducation Nationale. Vous devez également réaliser en ligne une lettre de motivation portant votre appréciation sur les différentes étapes de votre carrière, une analyse de votre itinéraire professionnel, ainsi que les motivations qui vous conduisent à être candidat.

Après avoir pris les avis des chefs d'établissement et des inspecteurs, Le DRRH fera des propositions qui seront examinées par un comité d'experts (pas de calendrier officiel). Si votre candidature passe ce cap « académique », alors elle sera transmise aux services ministériels.

Pour en savoir plus, vous pouvez **lire le dossier de notre syndicat des lycées & collèges**.

PFMP : *Quid des élèves sans « stage » ?*

Nous avons tous des élèves, et ils sont peut-être malheureusement de plus en plus nombreux chaque année, qui se retrouvent sans stage au début de leur PFMP... Dans certains établissements, les directions demandent alors aux collègues de prendre en classe ces élèves en respectant leur emploi du temps... Bien évidemment, chacun est libre d'accepter ce qu'il veut, toutefois, c'est quand même mieux de le faire en ayant connaissance de ses droits et de ses devoirs.

Concernant les PFMP, il nous faut regarder l'article 31 de notre statut. Il est écrit que : « Pendant les périodes de formation en entreprise des élèves d'une division, chaque professeur de lycée professionnel enseignant dans cette division participe à l'encadrement pédagogique de ces élèves. La charge de cet encadrement est répartie entre les enseignants en tenant compte, notamment, du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement qu'ils dispensent dans cette division. **L'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du professeur pour deux heures par semaine, dans la limite de trois semaines par séquence de stage.** Lorsque ce décompte conduit un professeur de lycée professionnel à dépasser ses obligations hebdomadaires de service, il bénéficie du paiement d'heures supplémentaires effectives selon les modalités prévues au premier alinéa de l'article 5 du décret du 6 octobre 1950 susvisé. »...

Cela signifie que si vous conservez des heures de cours pour une classe qui est en PFMP, alors il vous faut avertir la direction de votre établissement qu'elle va devoir vous rémunérer en HSE ! Et ça chiffre très vite ! Nul doute alors que l'exigence formulée précédemment ne tiendra pas... Si besoin, pour déterminer le nombre d'HSE en fonction de votre situation, n'hésitez pas à venir vers nous.

Bien évidemment, s'il s'agit d'un élève dont vous avez la charge du suivi, alors il paraît raisonnable que vous poursuiviez son accompagnement, sur place ou pas... Mais cela doit se faire indépendamment de l'emploi du temps des cours et avec, notamment, l'appui du **Bureau des entreprises** dont c'est une de ses missions (axe 3). Pour autant, nous n'avons pas d'obligation de résultat, c'est-à-dire que nous ne devons pas « trouver un stage », mais nous devons pouvoir justifier de recherches, aides, prises de contact... Et puis, comme en général vous avez déjà fait le maximum pour que les élèves dont vous êtes le référent aient un stage, et que vous avez bien rendu compte de tout votre travail via Pronote (« stage » puis « suivi stage »), alors, une fois la PFMP débutée, il devient improbable, voire impossible, que l'élève trouve un stage... A l'impossible, nul n'est tenu !

N'oublions pas qu'exiger le respect de notre statut, c'est déjà participer au combat pour améliorer nos conditions de travail, ou plutôt pour faire cesser leur dégradation !

L'Etat se sert trop souvent de notre conscience professionnelle sur-développée pour se dispenser de nous donner les moyens de faire correctement notre travail...

Nous savons aussi qu'il est plus ou moins facile de faire respecter ses droits auprès de son chef d'établissement... Mais il devient essentiel, si ce n'est pas déjà fait, d'apprendre à dire non... C'est pourquoi nous restons à votre écoute si besoin.

Concernant les PFMP, voir également **notre « Note aux S1 » du 16 octobre 2023.**

Brèves

Grève le 25 janvier :

Face aux propos inadmissibles et méprisants de la ministre, la FNEC FP-FO appelle les personnels à être en grève et à manifester sous les fenêtres de la Ministre Oudéa-Castéra le jeudi 25 janvier :

- pour défendre l'École publique ;
- pour revendiquer les créations de postes nécessaires, en particulier dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- pour exiger un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !

HMIS le 30 janvier :

Les correspondants locaux du SNETAA-FO ont reçu du National une lettre notamment pour les informer de l'actualité... Il leur écrit ceci : « Partout, les PLP sont prêts à se mobiliser pour ne pas laisser ce ministère organiser la destruction du LP, mais ils demandent aussi que leur syndicat soit capable de proposer des moyens d'actions collectifs différents de la journée de grève. Pour répondre à cette attente de nos collègues, nous vous demandons d'organiser une HMIS dans votre établissement le mardi 30 janvier de 11h à 12h (au cours de laquelle vous pourrez notamment proposer une motion à présenter au prochain CA). ».

Rupture conventionnelle :

Vous trouverez la circulaire académique concernant la rupture conventionnelle en ligne sur notre site Internet. Les demandes doivent être faites avant le 8 mars 2024. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Mutations INTER 2024 :

Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à nous retourner très rapidement une copie de votre dossier accompagnée de notre 4 pages spécial mutations. Les participants à ce mouvement pourront consulter leur barème via iProf à partir du 10 janvier. En cas d'erreur ou d'oubli, les contestations seront possibles jusqu'au 25 janvier. N'hésitez pas à venir vers le SNETAA-FO si besoin. Les barèmes seront arrêtés le 30 janvier 2024. Les PLP ne doivent pas passer à côté de leur droit à mutation. N'hésitez pas à venir vers le SNETAA-FO si besoin.

Séminaire « le nouveau public en CAP »

Une militante du SNETAA-FO Nantes, ancienne adhérente à Bordeaux, nous propose d'assister, en distanciel, le jeudi 18 janvier à 17h, à un séminaire qui porte sur l'orientation des élèves ULIS entre le collège et le LP (les résultats de ce début de recherche ne sont pas encore connus, il s'agit donc d'une première !)... Il faut s'inscrire via le lien suivant : <https://inshea.fr/fr/content/seminaire-du-grhapes-2023-2024-formations-et-enseignements-professionnels-dans-une-societe>

Agenda

Mardi 23 janvier

Comité Social d'Administration Académique

Jeudi 25 janvier

Date limite de contestation des barèmes INTER retenus par l'administration